



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 novembre 2025

Délibération n°2025073

Date de convocation : 06/11/2025

Membres en exercice : 29

Votants : 27

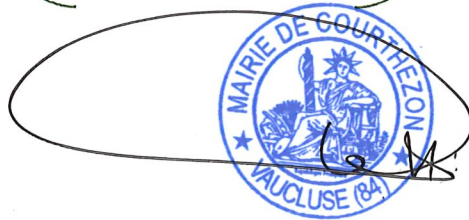
POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 18/11/2025



L'an deux mille vingt-cinq et le treize novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean-Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Xavier MOUREAU, Christelle JABLONSKI, Cyril FLOURET, Sabine BONVIN Adjointes, Julien LENZI, Françoise PEZZOLI, Paul CHRISTIN, Anne-Marie PONS, Caroline FAYOL, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Cendrine PRIANO-LAFONT, Jérôme DEMOTIER, Lysiane VOISIN, Marc GELEDAN, Cédric MAURIN, Benoît VALENZUELA, Conseillers.

Excusés :

Laurent ABADIE pouvoir à Xavier MOUREAU
Marie SABBATINI pouvoir à Alexandra CAMBON
Christiane PICARD pouvoir à Sabine BONVIN
Alain CHAZOT pouvoir à Jean-Pierre FENOUIL
Corinne MARTIN pouvoir à Anne-Marie PONS
José MARTINEZ pouvoir à Marc GELEDAN
Fanny LAUZEN pouvoir à Cédric MAURIN

Absents :

Catherine ZDYB
Marjorie BOUCHON
Secrétaire de Séance :
Alexandra CAMBON

FINANCES / SUBVENTIONS / DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2026 / CREATION D'UN CABINET MEDICAL PARTAGE

Par courrier en date du 17 octobre 2025, Monsieur le Préfet de Vaucluse informe la commune de Courthézon des projets susceptibles de bénéficier de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) pour l'année 2026.

Des subventions peuvent notamment être attribuées aux collectivités éligibles pour financer les réalisations d'investissement dont celles favorisant le développement économique et social.

Particulièrement sensible à cette démarche, la commune de Courthézon souhaite poursuivre son engagement en matière de rénovation et d'accès aux soins, en créant un cabinet médical partagé de 761m² ainsi que des logements sur une ancienne friche industrielle dénommée "Friche Serda" (parcelles du projet global : AO66, AO67, AO73, AO79, AO80, AO81, AO83 et AO85) sise 20 avenue Jean Jaurès. Le projet de cabinet médical partagé sera implanté plus précisément sur la parcelle AO66.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter l'opération d'investissement de rachat en VEFA la parcelle AO66 pour un montant total prévisionnel 1 625 000 € HT et de solliciter l'octroi de la DSIL exercice 2026 pour ce projet à hauteur de 37,47 % tel que le plan de financement de l'opération le met en évidence :

DEPENSES			RESSOURCES		
Nature des dépenses	Montant (HT)	Taux (%)	Ressources	Montant (HT)	Taux (%)
ACHAT VEFA	1 625 000,00 €	100	Département de Vaucluse CVA 2023-2025	197.520,00 €	12,16 %
			Région Sud	250.000,00 €	15,38 %
			ARS	243.580,00 €	14,99 %
			DSIL	608.887,50 €	37,47 %
			S/total aides publiques (HT)	1.299.987,50 €	80,00 %
			S/total autofinancement (HT)	325.012,50€	20%
COÛT TOTAL PREVISIONNEL (€ HT)	1 625 000,00 €	100%	TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES (HT)	1 625 000,00 €	100%

Vu l'appel à projet DETR/DSIL/DSID pour l'exercice 2026,

Considérant les accords de financement de l'Agence Régionale de Santé (ARS), de la Région Sud et du Conseil Départemental de Vaucluse,

Considérant l'intérêt pour les finances communales de solliciter le soutien financier de la Préfecture de Vaucluse,

Considérant le plan de financement prévisionnel présenté,

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé du Maire-Adjoint en charge des finances et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus,
- **SOLLICITE** l'octroi de la DSIL exercice 2026 à hauteur de 37,47 %, représentant un montant de 608.887,50 € HT,
- **AUTORISE** le Maire à poursuivre toute démarche et signer toute pièce administrative relative à la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.

Le Maire
Nicolas PAGET